

**Département  
EURE-ET-LOIR**

**Arrondissement de  
Châteaudun**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE**

**DELIBERATION DU S.I.R.P.**

de

Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin

.....  
Séance du 15 décembre 2015  
.....

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Comité Syndical	Présents	Qui ont pris part au vote
13	13	13

**Date de convocation**

08/12/2015

L'an deux mille quinze et le 15 décembre à vingt heures trente, les membres du S.I.R.P. de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. Patrick CHARPENTIER, 1er Vice-président.

Présents : M. CHARPENTIER Patrick, M. DURAND Guillaume, M AME Serge, M ROULLEE Alain, M. CHABOCHE Fabrice, Mme FICHOU Aurélie, M. FOUQUÉ Jacques, M. BRAYDA-BRUNO Jean-Marc, Mme CHARPENTIER Virginie, M. HY Jean-Louis, M SALLE Gilles, Mme LE TALLEC Marie, Madame ARNOULT Valérie.

Absente : Mme AUBERT Laetitia (suppléant M Gilles SALLE)

Secrétaire de séance : Mme CHARPENTIER Virginie.

\_\_\_\_\_

Monsieur Patrick CHARPENTER, Vice-président, demande si on peut rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'évaluation du personnel. les membres du conseil étant d'accord à l'unanimité, ce point est rajouté.

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET SIRP CHAPITRE CHARGES DE PERSONNEL**

Le Conseil syndical, afin d'éviter un dépassement au chapitre des charges de personnel, sur le budget du SIRP décide d'effectuer les opérations suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65

6554 : - 3 600 €

Chapitre 011

60621 : - 4 500 €

60623 : - 5 400 €

62878 : - 6 500 €

Chapitre 012

6218 personnel extérieur : + 12 000 €

6411 personnel titulaire : + 8 000 €

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET SIRP CHAPITRE DES EMPRUNTS**

Le Conseil syndical, vu les taux variables des emprunts et afin d'alimenter ce chapitre, décide d'effectuer les opérations suivantes sur le budget du SIRP :

Dépenses d'investissement

Chapitre 2181 : - 49.72 €

Chapitre 1641 : + 49.72 €

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET REGIE DE TRANSPORT REPRISE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil syndical,

Vu la demande de la Trésorerie de régulariser une écriture datant de 1999, concernant des reprises de subvention sur le budget de la Régie de transport,

Décide d'effectuer les opérations suivantes :

Dépenses d'investissement

Article 1394-040 : + 943.81 €

Recettes d'investissement

Article 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 943.81 €

Dépenses de fonctionnement

Article 023 (virement à la section d'investissement): + 943.81 €

Recettes de fonctionnement

Article 777- 042 : + 943.81 €

### **ACHAT DE TABLES ET DE CHAISES**

Le Conseil syndical,

Vu l'augmentation des effectifs de l'école et l'ancienneté des équipements scolaires,

Décide l'achat de 6 tables et 20 chaises,

Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget du SIRP.

## **OUVERTURE DE CREDITS BUDGET SIRP**

Le Conseil syndical,

Vu l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de régler les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2016,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Vice-Président à engager, liquider et mandater les dites dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget SIRP de l'exercice 2015.

## **OUVERTURE DE CREDITS BUDGET REGIE DE TRANSPORT**

Le Conseil syndical,

Vu l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de régler les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2016,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Vice-Président à engager, liquider et mandater les dites dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de la Régie de Transport de l'exercice 2015.

## **MISE EN OEUVRE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ET CRITERES D'EVALUATION**

Le Vice-Président rappelle qu'aux termes de l'article 69 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, l'entretien professionnel annuel des fonctionnaires titulaires est obligatoire en lieu et place de la notation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer les critères qui seront utilisés pour procéder à l'évaluation de la valeur professionnelle de ces agents dans les limites réglementaires.

Cette dernière peut également décider d'étendre ce dispositif à d'autres agents (étant précisé que l'entretien est obligatoire pour les agents titulaires).

Ce dispositif s'inscrit dans une politique globale de gestion dynamique des ressources humaines : les avancements de grade, les promotions internes et le montant du régime indemnitaire s'appuieront sur les résultats de l'entretien professionnel.

L'entretien professionnel devra être conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent évalué. Il donnera lieu à un compte-rendu établi et signé par le supérieur hiérarchique direct. Ce compte-rendu comportera une appréciation générale littérale, sans notation, traduisant la valeur professionnelle de l'agent. Il sera soumis au visa du président après sa notification à l'agent.

Vu l'avis N° 2015/EP/167 du Comité Technique en date du 1er décembre 2015 saisi pour avis sur les critères d'évaluation de la valeur professionnelle,

**Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**DECIDE**

- **D'instituer des critères d'évaluation de la valeur professionnelle :**

La valeur professionnelle des fonctionnaires est appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité.

Ces critères, ont été fixés après avis du comité technique.

<b>Critères entérinés par les membres du CT Intercollectivités</b>				
<b>Résultats professionnels et réalisation des objectifs</b>	POINTS FORTS	A AMELIORER	SANS OBJET	
Capacité à réaliser les objectifs assignés				
Capacité à gérer les moyens mis à disposition				
Fiabilité et qualité du travail effectué				
Sens de l'organisation et de la méthode				
Respect des délais				
Rigueur et respect des procédures et des normes appliquées à l'emploi				
Assiduité et ponctualité				
Prioriser, hiérarchiser et organiser le travail				
<b>Compétences professionnelles et techniques</b>	POINTS FORTS	A AMELIORER	SANS OBJET	
Qualité d'expression écrite et orale				
Capacité d'anticipation et d'initiatives				
Entretien et développement des compétences				
Réactivité et adaptabilité				
Autonomie				
Niveau et étendue des connaissances techniques et réglementaires				
Connaissance de l'environnement professionnel (interne/externe)				
Capacité d'analyse ou à formuler des propositions				
Capacité à former (transmission du savoir et du savoir-faire)				
Capacité à se former				
<b>Qualités relationnelles</b>	POINTS FORTS	A AMELIORER	SANS OBJET	
Rapport avec la hiérarchie				
Rapport avec les collègues				
Sens de l'écoute et qualité de l'accueil				
Capacité à travailler en équipe				

	Capacité à travailler avec les partenaires extérieurs institutionnels et les relations avec les usagers			
	<b>Contribution à l'activité de la collectivité</b>	<b>POINTS FORTS</b>	<b>A AMELIORER</b>	<b>SANS OBJET</b>
	Sens des responsabilités			
	Capacité à partager et diffuser l'information et savoir rendre compte			
	Aptitude à faire remonter l'information			
	Implication dans l'actualisation de ses connaissances			
	Sens du service public et conscience professionnelle			
	Connaissance des procédures et des règles de fonctionnement de l'administration			

- **De respecter les modalités de mise en œuvre suivantes :**

Les modalités d'organisation de l'entretien professionnel respecteront les dispositions fixées par le décret n°2014-1526 du 16/12/2014 : convocation de l'agent, établissement d'un compte-rendu , notification, du compte-rendu à l'agent.

**Décide que les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de transmission de cette délibération en Préfecture.**

## **SECURISATION DU PORTAIL DE L'ECOLE**

Le Conseil syndical,

Vu la délibération n°1-2015 en date du 19 janvier 2015,

Décide de procéder à la mise en oeuvre de la sécurisation du portail de l'école et de retenir la proposition de la société Jonville pour un montant de 3 910.75 € TTC.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Patrick CHARPENTIER informe les membres du Conseil qu'il n'y a pas eu de convention de signée avec la Communauté de communes concernant la mise à disposition du personnel de la cantine le mercredi midi. Cette charge est pour l'instant supportée par le SIRP. Une convention sera signée prochainement avec un effet rétroactif au 1er septembre 2015.

Monsieur Fabrice CHABOCHE fait un compte rendu sur une réunion du COPIL (comité de pilotage) à propos de l'organisation des TAP.

Les animations sont préparées par périodes de 7 semaines. Il y a eu de petits dysfonctionnements entre la fin période scolaire et le début des TAP, il n'y avait pas d'encadrement.

il y a environ 30 enfants qui fréquentent les TAP, ce ne sont pas seulement ceux qui fréquentaient l'accueil périscolaire auparavant, ce qui est encourageant.

les enfants ont pu faire des initiations au théâtre, à la peinture lumineuse. Pour la prochaine période, des initiations aux contes et à la BD humoristique sont prévues. le personnel de la Communauté de communes sera formé à d'autres activités : baby zumba, auto relaxation, etc...

Monsieur Bernard GOUIN, Vice Président de la Communauté de communes, a annoncé un appel à projet pour le diagnostic des TAP sur le territoire de la Communauté de communes.

Monsieur Patrick CHARPENTIER fait état d'un recensement du matériel informatique de l'école que lui a transmis la directrice, Madame GALLOT. Le matériel est usagé, il y a des problèmes notamment sur le projecteur, il conviendrait de faire intervenir le fournisseur qui était en charge de la maintenance. Par ailleurs, Madame GALLOT, a fait part du souhait de l'équipe enseignante d'obtenir des tablettes.

Monsieur Fabrice CHABOCHE souhaite avoir des informations sur l'état des lieux des SIRP réalisé par la Communauté de communes. Monsieur Patrick CHARPENTIER répond que Monsieur Damien ZEPHYRIN, en charge du projet, doit repasser dans les communes afin d'affiner les résultats et vérifier les informations.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé avec nous les membres présents.

*Fin de la séance à 21h45*

M Patrick CHARPENTIER	
M Alain ROULLEE	
M Jacques FOUQUE	
M Jean-Louis HY	
M Serge AME	
M Guillaume DURAND	
Mme Valérie ARNOULT	
M Fabrice CHABOCHE	
Mme Aurélie FICHOU	
Mme Virginie CHARPENTIER	
M Jean-Marc BRAYDA BRUNO	
M Gilles SALLE	
Mme Marie LE TALLEC	